



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement des Hauts-de-France sur le projet de création de pension de famille située rue de la chaussée Romaine et rue Grieg à Saint-Quentin

Le bureau du CRHH a été consulté le 15 octobre 2024 pour donner un avis sur le projet de création d'une pension de famille dans le département de l'Aisne, à Saint-Quentin.

Le projet, porté par l'Association Régionale pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi (ARILE), consiste en la création de 20 places en pension de famille à destination de personnes placées sous-main de justice. Il s'agit d'un projet de construction innovant qui prévoit 20 places pour des personnes condamnées par la justice, qui purgent leur peine en placement extérieur. Le projet social vise la réinsertion de ces personnes. La résidence d'accueil leur permettra des conditions de vie proches de ce qu'elles connaîtront à la fin de leur peine, ce qui aura un impact positif sur leur niveau de réinsertion

Les services de l'État sont très favorables à ce projet. Le bailleur et le gestionnaire ont une très bonne connaissance du territoire, des partenaires, et du public cible. L'implantation est suffisamment proche des entreprises pour permettre une insertion du public.

Suite à la présentation, le bureau du CRHH a émis un avis favorable sur ce projet de pension de famille.

Cet avis ne se substitue pas aux décisions de financement, qu'il s'agisse du financement de l'investissement (BOP 135) ou du fonctionnement (BOP 177). Il ne vaut pas non plus dérogation aux dispositions de droit commun applicables (en particulier pas de dérogation au droit pour construire en QPV).

Pour le préfet et par délégation,
le chef du service ECLAT,